

BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TELEPHONE
14 DECEMBRE 2010
18h00 – 20h00

Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.

Absent :

-



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Situation labellisation Clubs de D1 2011 / Application du droit d'accès D1 2011.

Philippe LESCURE informe les membres du Bureau que certains clubs qui évoluaient en D1 la saison passée ont fait appel de la décision du Comité d'Evaluation de ne pas leur attribuer le label « Ecole de Triathlon ** » compte tenu du non respect d'un ou plusieurs critères de labellisation.

Le Comité d'Evaluation se réunira le 16 décembre prochain pour statuer sur ces demandes d'appel.

Les clubs qui n'obtiendraient pas le label « Ecole de Triathlon** » à l'issue de cette réunion seront soumis au paiement d'un droit d'accès pour le cas où ils souhaiteraient évoluer en D1. Emmanuel CHABANNES et Jean-Michel BUNIET rappellent qu'en l'absence de la mise en place de cette nouvelle mesure permettant aux Clubs de D1 et de D2 non labellisés de s'acquitter d'un droit d'accès pour courir en D1 ou en D2, ces clubs auraient été automatiquement exclus des différents Grands Prix.

Le Président LESCURE ajoute que la mise en place de ce droit d'accès n'est pas une sanction mais bien une nouvelle opportunité d'accéder au championnat de France des clubs de D1. Néanmoins, compte tenu du délai très court entre la date d'adoption par l'Assemblée Générale du montant des droits d'accès et la mise en application de ces droits d'accès, le Président LESCURE propose la mise en place d'un aménagement financier, valable uniquement pour la saison en cours. Ainsi, au lieu de verser un droit d'accès de 7000 €, le club labellisé « Ecole de Triathlon* » qui souhaiterait évoluer en D1 aurait à déposer :

- o un chèque de 3500 €, avec possibilité de solliciter un échelonnement de paiement auprès du BDF, qui serait encaissé
- o un chèque de caution de 3500 € qui sera encaissé le 30 novembre 2011 uniquement si le club ne remplit pas à cette date les critères requis pour l'obtention du label « Ecole de Triathlon ** »

Les membres du BDF approuvent cette proposition. Cette proposition sera transmise pour avis aux membres du CDF. Si la majorité des membres du CDF y souscrivent également, cet aménagement financier sera proposé aux clubs concernés.

Dominique FRIZZA précise que les clubs ont jusqu'au 15 décembre pour confirmer leur participation au championnat de France des clubs de D1. Compte tenu des demandes d'appels formulées, des délais pour informer les clubs de l'aménagement financier évoqué précédemment, il serait opportun de prévoir un délai supplémentaire. Les membres du BDF proposent un report de date jusqu'au 2 janvier 2011. Cette proposition sera transmise pour avis aux membres du CDF. Si la majorité des membres du CDF y souscrivent également, ce report de date sera confirmé aux clubs concernés.

Frank BIGNET, Directeur Technique National, souhaite savoir quel était l'objectif de la F.F.TRI. lorsque la Réglementation Sportive a imposé dans les années 2005 un lien entre la labellisation d'un club et sa participation à la D1. Le Président précise que l'objectif fédéral était d'éviter qu'il n'y ait que des teams de mercenaires et que nos jeunes soient formés dans ces clubs.

Frank BIGNET indique qu'il faut bien évidemment laisser du temps pour voir si cette disposition porte ses fruits mais, à ce jour, le seul label qui permette d'identifier une structure capable de former des jeunes que l'on pourra voir courir sur le Grand Prix ou des épreuves internationales, c'est le label « Ecole de Triathlon*** ». C'est pour cette raison qu'il ne faut pas parler de « club de D1 » ou de « club de haut niveau », mais plutôt de « club ayant une équipe qui évolue en D1 ». Pour Frank BIGNET, une des solutions futures à étudier serait peut-être de valoriser davantage les droits de formation / de mutation en cas de changement de club.

Le Président LESCURE précise que ces réflexions alimenteront les travaux du prochain séminaire du BDF.

2. Triathlon de Nice

Dominique FRIZZA interpelle le Bureau sur les conséquences du changement de date du Triathlon de Nice, qui sera organisé le 24 avril 2011, en même temps que le Championnat de France Jeunes de Duathlon, à Châteauroux. Il préconise dorénavant de ne pas diffuser le calendrier des Grandes Epreuves trop tôt, et d'attendre que les dates arrêtées soient le plus fiables possibles, avant communication.

Philippe LESCURE, conscient de ce problème, rappelle toutes les difficultés rencontrées dans les négociations avec la Ville de Nice, un paysage régional d'organisations très dense, et de multiples autres solutions proposées, qui n'ont pu aboutir avant d'arrêter la date du 24 avril.

Cédric GOSSE fait part d'éventuelles difficultés, pour les mêmes raisons, au niveau du Club de Poissy. Philippe LESCURE prendra attache avec son Président.

3. Championnat de France de Triathlon des Neiges

Le seul postulant à l'organisation du Championnat de France de Triathlon des Neiges à Font-Romeu estime que le nombre de participants ne sera pas supérieur à 70 concurrents et souhaite minimiser les coûts liés à l'organisation. Il demande au BDF la remise du droit de licence manifestation pour n'avoir à payer que la grille de prix.

Au regard de l'importance à relancer le Triathlon des Neiges, dans le cadre de sa politique générale de développement, les membres du BDF valident à la majorité la remise du droit de licence manifestation.

4. Triathlon de Paris

Bernard SAINT-JEAN précise que 923 personnes sont déjà inscrites sur l'épreuve CD.

Pour ce qui concerne l'implantation du site : des réflexions sont toujours en cours au niveau du Champ de Mars, ce lieu permettant d'accueillir à terme plus de 5 000 participants, et donc de ne plus avoir à bouger au niveau de l'implantation, les années suivantes.

Pour ce qui concerne le partenariat : ADIDAS sera partenaire équipementier sur le Triathlon de Paris. Des négociations sont en cours avec le SIAP et BEST WESTERN sur de l'hébergement. Des pistes sont à l'étude avec un partenaire en automobile. Bernard SAINT-JEAN pense que l'édition de Paris 2011 sera plus stable financièrement, au regard des contrats déjà engagés en termes de partenariats.

Philippe LESCURE fait part d'échanges récents avec Monsieur Jean VUILLERMOZ, Maire Adjoint aux Sports de Paris, qu'il rencontrera prochainement, avec Cédric GOSSE. Monsieur VUILLERMOZ confirme qu'il validera l'implantation au Champ de Mars proposée par le Comité d'Organisation, et invite le Président LESCURE à l'accompagner courant janvier, pour une rencontre avec le Préfet de Police de Paris, notamment pour obtenir des horaires plus adaptés à l'organisation de la manifestation.

5. Protocole SPORTYS / F.F.TRI. Ironkid – Irontour

Philippe LESCURE précise que la situation actuelle est peu lisible, au regard d'un certain nombre d'incertitudes, liées notamment au fait que « Mac Donal » ne soit plus partenaire de l'Ironkid 2011. Toutefois, la tournée Ironkid-Irontour devrait avoir lieu normalement, sans doute avec de nouveaux partenaires. Bernard SAINT-JEAN rappelle, pour information, que l'ensemble des animations Ironkid est bien inscrit au calendrier fédéral 2011.

Philippe LESCURE rencontrera prochainement Bruno MOLINAS afin de reposer le cadre de cette convention.

6. Affaires internationales

Ce point concerne un partenariat éventuel avec la Fédération Marocaine de Triathlon, et sera traité au Bureau physique du mois de janvier 2011.

7. Arrêté de principe des comptes

Le Résultat de l'Exercice 2010 a été transmis aux membres du Bureau, il est commenté par le Trésorier en réunion :

Résultat comptable Fédération	30 434,73 €
Résultat comptable Triathlon de Paris (après intégration de la récupération de TVA 2008 et 2009)	- 8 763,49 €
Résultat comptable de l'ensemble	21 671,24 €
Résultat net après impôts	18 630,35 €

Présentation des Etats financiers Fédéraux / Bilan 2010

Total du Bilan	1 492 973,69 €
Produits d'exploitation	3 887 019,17 €
Résultat Net Comptable	18 630,35 €
Fonds Propres (incluant le Résultat de l'exercice)	339 673,31 €

Le Trésorier Général propose aux membres du BDF d'adopter un arrêté de principe des comptes.

L'arrêté de principe des comptes est adopté à l'unanimité.

Ces résultats seront présentés au Comité Directeur Fédéral (CDF), instance fédérale compétente pour prononcer l'arrêté des comptes avant présentation à l'Assemblée Générale, instance fédérale compétente pour approuver les comptes.

8. Questions diverses

8.1. Entrée du Triathlon aux Jeux Paralympiques : Jean-Michel BUNIET souhaite rappeler toute l'importance de l'entrée du Triathlon aux Jeux Paralympiques. Philippe LESCURE précise, à l'instar du Directeur Technique National, qu'il faudra analyser avec sagesse les implications que cela va entraîner en termes de moyens, structures etc. Une réunion est prévue au Ministère sur ce sujet courant janvier 2011.

8.2 Points Communication / Marketing

Frank GASQUET craint que le partenariat Energétique Isostar, en cours de négociation, ne soit fragilisé par des difficultés rencontrées avec l'organisateur du Triathlon de La Baule. Ce point sera abordé mercredi 15 décembre prochain, lors d'une réunion téléphonique avec le Secteur Marketing et le Directeur Général.

8.3 Point anciens locaux de la FFN

Monsieur VUILLERMOZ, Maire Adjoint aux Sports de Paris, a précisé que les anciens locaux de la FFN ne seraient pas disponibles avant fin 2011. Il invite le Président Philippe LESCURE à lui réaffirmer par écrit l'intérêt de la Fédération pour ces locaux. Une offre pourrait nous être soumise au cours du premier trimestre 2011.

Le Président remercie les membres du Bureau Directeur pour leur présence.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général